



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 18421

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la réhabilitation des traverses bois pour les voies de chemin de fer secondaires. En effet, alors que de nombreuses lignes ferroviaires vont entrer dans une phase de rénovation, certaines associations seraient favorables au développement des traverses de bois. Ce développement pourrait ainsi permettre de soutenir la filière et offrir de nouveaux débouchés à la fois aux professionnels et aux territoires. Selon ces associations, cette expérience, qui a vu le jour dans la région Limousin sur la ligne Limoges-Ussel, a été un grand succès salué par la SNCF et a permis un soutien massif à la filière bois française. Ainsi, il lui demande quelle est la position du Gouvernement et quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans les années 1950, au plus fort de la rénovation et de l'extension du réseau ferré, la fabrication des traverses de chemin de fer en chêne représentait un volume annuel de l'ordre de 900 000 m³. En l'espace de cinq ans, le nombre de traverses bois utilisées par réseau ferré de France a diminué de moitié passant de 500 000 à 250 000 unités en 2010. Au cours de l'année 2012, les professionnels ont engagé un programme de recherche ambitieux, soutenu par le fonds unique interministériel. Il s'agit de trouver une technique non polluante de conservation des traverses, évitant de recourir aux différentes formulations à base de créosote. En dépit des efforts consentis par les professionnels, de l'intérêt évident en termes de stockage longue durée du carbone, ainsi qu'en termes d'activité pour la filière bois en milieu rural, les volumes utilisés ne cessent de diminuer. Le recours à la traverse en bois pour la rénovation des lignes régionales ne s'imposera pas sans un engagement résolu des conseils régionaux. Le ministère en charge de la forêt vient de saisir les présidents de l'association des régions françaises et de réseau ferré de France, acteurs-clés sur cette problématique, pour attirer leur attention sur les conséquences, pour la filière forêt - bois française, d'une disparition de ce débouché.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18421

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1439

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3047